



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NIÈVRE



GESTION D'ENTREPRISE

PORTE OUVERTE ECONOMIQUE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Sandrine et Thierry MARTIN
SAVIGNY POIL FOL

Frédérique MARCEAU

frederique.marceau@nievre.chambagri.fr

Tel. : 03.86.25.55.03



**INNOV'
ACTION**
by Chambres d'agriculture

bfc.chambres-agriculture.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien financier :

LE DISPOSITIF DE PRODUCTION 2019

La structure

- ▶ **Main d'œuvre** : 1 couple
 - Thierry MARTIN
 - Sandrine LÉCLUSE

- ▶ **SAU** : 161,93 hectares sur les communes de Savigny Poil Fol, Fléty (4 kms), Avrée (4 kms) et Diennes Aubigny (37 kms). Dispersion et morcellement importants.

Le système de production

- ▶ Elevage allaitant charolais, spécialisé herbager, avec production des bovins maigres et finis. Exploitation en agrobiologie depuis 2000.

- ▶ Atelier volailles :
 - Poules pondeuses en plein-air, avec vente directe d'œufs (240 poules, 64.000 œufs par an [5.300 douzaines]).
 - Cailles pondeuses (activité en développement).

Cultures : 16,09 hectares de céréales en culture pure ou en mélange, destinées à l'alimentation du troupeau bovin et des volailles, ainsi qu'à la production de semences fermières.

Elevage : 145,84 hectares de SFP, tout en herbe, avec une proportion de prairies temporaires assez faible (20,46 hectares, 14 %).

- 63 vèlages en 2019 → 117,23 UGB techniques (1,86 UGB / vèlage).
- Vèlages précoces → date moyenne le 23/12/2018 pour la campagne 2019.
- Niveau d'intensification → 0,80 UGB / hectare d'herbe.

- Production de :
 - Broutards 10 mois
 - Broutardes 10 mois
 - Reproducteurs mâles
 - Veaux sous la mère mâles et femelles
 - Génisses finies 36 à 40 mois
 - Vaches finies

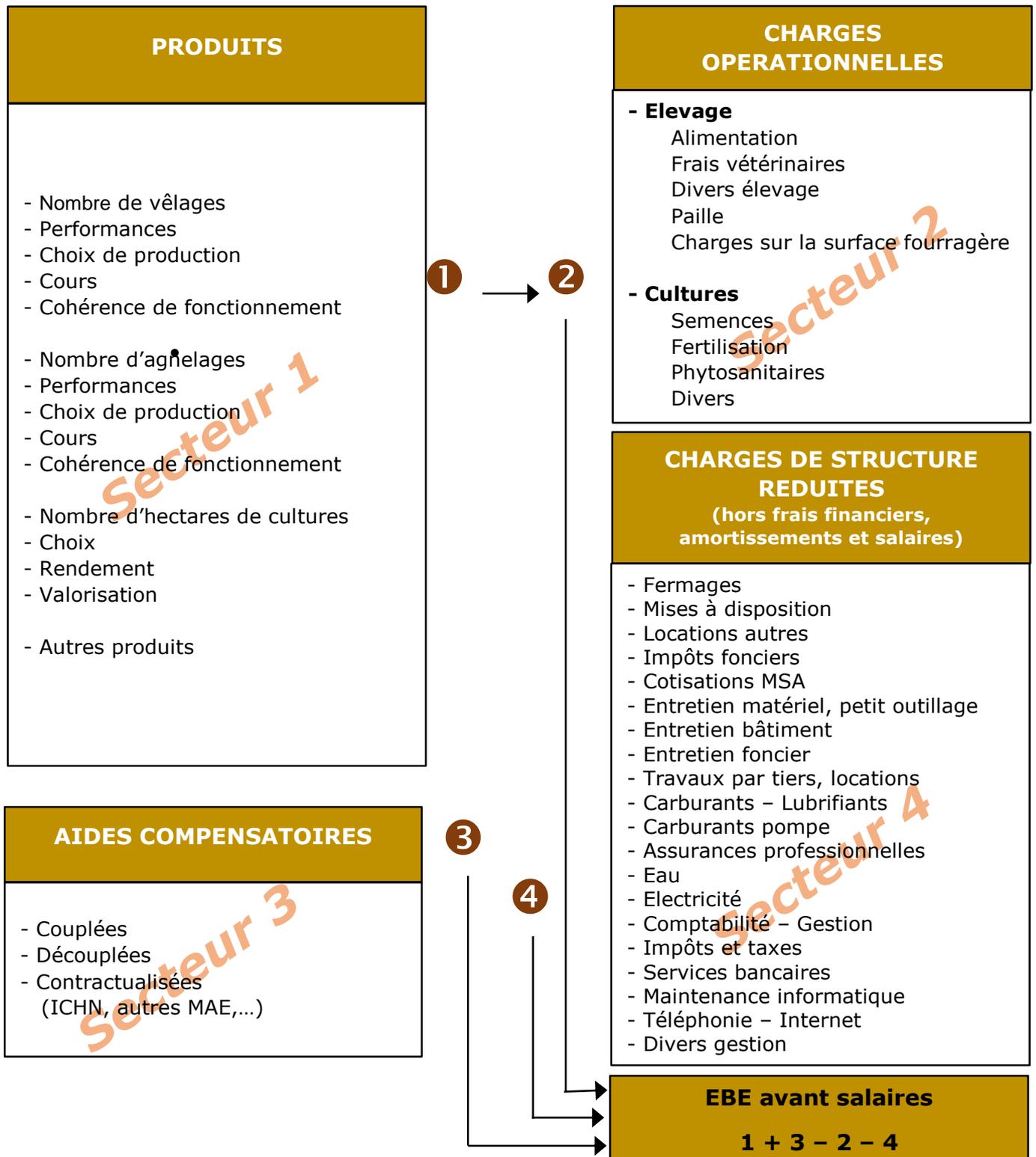
Atelier volailles

- Poules pondeuses, vente directe (marchés et particuliers) de 64.000 œufs en 2019.
- Cailles pondeuses.

Environnement socio-économique

- ▶ Centre de Comptabilité COGEP
- ▶ GABNI et BIOBOURGOGNE
- ▶ Chambre d'Agriculture 58
- ▶ Négociants privés pour ventes d'animaux maigres
- ▶ Fournisseurs divers pour approvisionnements
- ▶ SICABA (commercialisation des animaux finis)
- ▶ CUMA

L'Economie globale de l'exploitation



Missions de l'EBE

1. Remboursement des annuités LMT
2. Remboursement des FFCT
3. Prélèvements familiaux
4. Autofinancement
5. Installation de main d'œuvre salariée

Résultats économiques 2019

PRODUIT BRUT 164.959 €

92.494 €	71.564 €	Ventes de bovins	94.564 €
		Achats de bovins	- 2.000 €
		Variation d'inventaire	- 21.000 €
	19.355 €	Autocons. Troupeau	19.845 €
		Cession semences	70 €
		Variation de stocks	- 1.260 €
		Autocons. Volailles	700 €
	731 €	Dégâts de gibier	731 €
	844 €	Piquets	844 €

64.447 €	- ABA	10.872 €
	- Aide « légumineuses fourragères »	151 €
	- Aides découplées	30.774 €
	- ICHN	7.517 €
	- Aide « maintien Bio »	11.996 €
	- Aide « conversion Bio »	3.137 €

8.018 €	- Aides diverses	1.608 €
	- ½ indemnité sécheresse 2018	3.148 €
	- ½ indemnité sécheresse 2019	3.262 €

CHARGES 124.589 €

69.930 €	Charges opérationnelles			
	69.097 €	Bovins	Aliments prélevés	19.845 €
			Aliments achetés	16.693 €
			Frais vétérinaires	6.628 €
			Divers élevage	8.090 €
			Paille	6.977 €
			Surface fourragère	10.864 €
	833 €	Céréales	Semences	833 €
			Engrais	/
			Phytoprotecteurs	/

54.659 €	Charges de structure réduites		
	- Fermages	16.153 €	
	- Impôts fonciers	285 €	
	- Cotisations MSA	3.443 €	
	- Entretien matériel	6.390 €	
	- Travaux par tiers	2.520 €	
	- Carburants - Lubrifiants	4.938 €	
	- Carburants pompe	2.899 €	
	- Entretien de bâtiments	1.677 €	
	- Entretien de foncier	297 €	
	- Assurances professionnelles	5.686 €	
	- Eau	2.362 €	
	- Electricité	1.000 €	
	- Frais de gestion	4.272 €	
	- Impôts et taxes	380 €	

EBE = 40.370 euros
= 1 + 3 - 2 - 4

Marge nette de l'activité volailles
7.999 €

Annuités LMT	15.800 €
Salaires chargés	/
FFCT	22 €
Disponible pour prélèvements privés et autofinancement	24.548 €

Disponible avec activité volailles **32.547 €**

Secteur 1

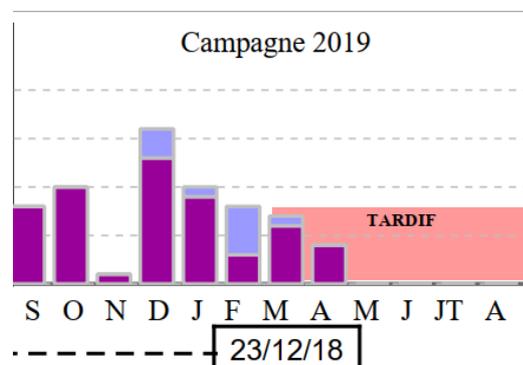
Secteur 2

Secteur 3

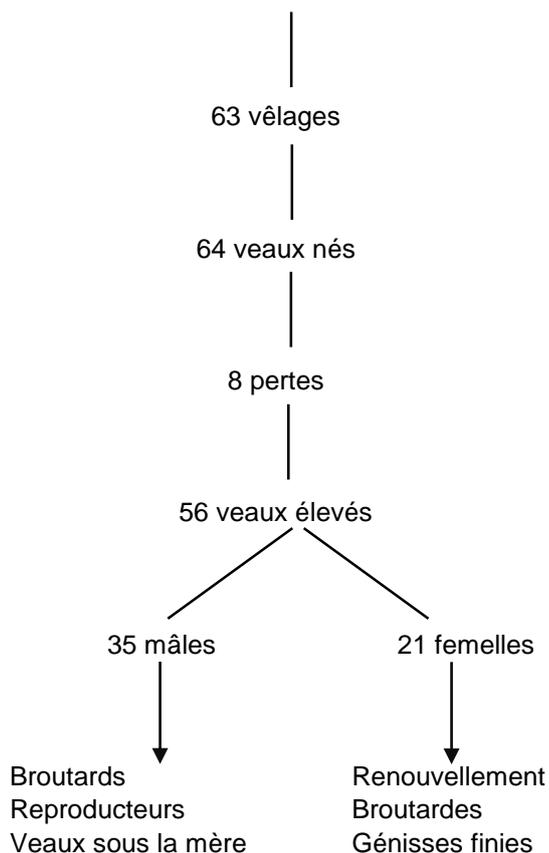
Secteur 4

Secteur 5

Troupeau bovins viande



≈ 80 femelles mises à la reproduction
(65 vaches et 15 génisses)



Date moyenne de vêlage : 23/12/2018

	2019	2018	2017
Nombre de vêlages	63	59	63
Proportion de premiers vêlages	14 %	25 %	21 %
Nombre de césariennes / an	4	7	1
Taux de mortalité des veaux	12,5 %	6,5 %	1,5 %
Nombre de veaux élevés	56	58	65
Nombre de veaux élevés par vêlage	88 %	98 %	98 %
Nombre de bovins produits / 100 vêlages	84	98	103
IVV	434	435	383
(% vêlages tardifs)	14 %	12 %	17 %
Pertes adultes	2	0	1

Conduite de la reproduction

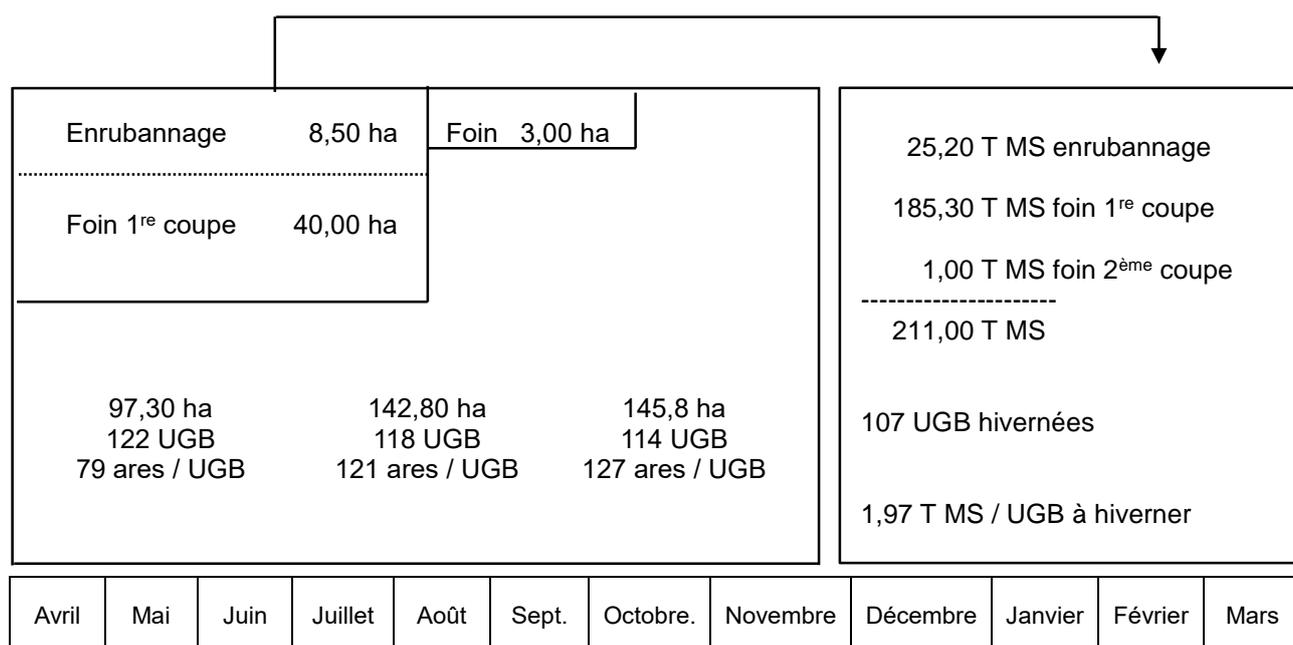
- ▶ 1 lot conduit en vêlage d'automne (septembre-octobre). 20 à 22 femelles inséminées, échographiées avant la mise à l'herbe. Constitution de 2 lots (vaches suitées de mâles, vaches suitées de femelles) sans taureau.

- ▶ Pour le reste du troupeau (60 à 65 femelles mises à la reproduction pour 50 à 55 vêlages).
 - Les vêlages ont lieu l'hiver (mi-décembre à mi-avril). Quelques IA sont réalisées avant le lâcher, le reste de la reproduction est organisée en monte naturelle (5 lots, 5 taureaux).
 - Retrait des taureaux début juillet.
 - Recomposition des lots (vaches suitées de mâles et de femelles) au retrait des taureaux.
 - Les lots sont vus une fois par jour pendant la période de reproduction.
 - Les génisses sont triées à 18 mois :
 - Une partie est destinée à la reproduction (12 à 15).
 - Les autres seront mises à l'engrais à partir de 24 mois.

Système fourrager

Céréales : 16,09 ha 553 quintaux produits
52 tonnes de paille produites

Herbe : 145,80 ha



- ▶ SFP : 145,84 ha, 100 % herbe
- ▶ Niveau d'intensification : 0,80 UGB / ha d'herbe
- ▶ 33 % de la surface en herbe fauchée en 1^{re} coupe
- ▶ 45 ares fauchés en 1^{re} coupe / UGB élevage hivernée
- ▶ Rendement 1^{re} coupe : 4,35 T MS / hectare
- ▶ Pas de déprimage
- ▶ 2 T MS fourrage récoltée par UGB à hiverner
- ▶ Fauche des refus

Fertilisation

→ Principes

- Pas de fertilisation minérale, bien sûr
- Ensemencement du fumier avec « Bactériolit »
- Utilisation de Bactériosol (100 kilos par hectare ; 60 hectares garnis par an)

→ Pratique

Dans l'ordre de priorité :

- Lisier sur chaumes de céréales
- Fumier pour compléter, à raison de 15 tonnes par hectare
- Fumier sur PT fauchées (≈10-12 T)
- Fumier sur PN fauchées (≈10-12 T)
- Fumier sur PN pâturées (≈10-12 T)
- Bactériosol apporté en alternance (avec le fumier) (1 année sur 2)

Organisation du pâturage

▶ Mise à l'herbe

- A partir de mi-mars pour les vaches vélées à l'automne.
- A partir du 10 avril pour les autres catégories.

▶ Organisation du pâturage au printemps

- 2 lots de vaches suitées de veaux « d'automne » : 2 à 3 parcelles.
- 4 lots de vaches suitées à la reproduction : 2 à 3 parcelles.
- 1 lot de génisses 2 à 3 ans à la reproduction : 2 à 3 parcelles.
- 1 lot de génisses 1 à 2 ans, et 2 à 3 ans non destinées à la reproduction : 1 parcelle.

▶ Organisation du pâturage en été

- Les surfaces fauchées en première coupe sont redistribuées aux différents lots. Les lots n'ont pas toujours plus de parcelles mais celles-ci sont agrandies.
- Déchargement du lot de génisses comportant 2 générations par diminution de la taille du lot.
- Les surfaces pâturées passent de 79 à 127 ares par UGB.

▶ Complémentation

- La complémentation débute en stabulation pour les veaux nés à l'automne (mâles et femelles).
- Reprise de la complémentation début mai, mais seulement pour les mâles.
- A partir du réallotement (début juillet), les veaux d'hiver sont complémentés.

▶ Sevrage et rentrée

- Les veaux nés à l'automne sont sevrés fin juillet et vendus (mâles). Les femelles sont sevrées fin août.
- Pour les veaux nés au printemps, sevrage = vente (mâles) ou rentrée (femelles), en novembre.
- Rentrée en fonction des périodes de vélage : les vaches vélant à l'automne ressortent avec leurs veaux.
- Rentrée définitive du 1^{er} décembre au 15 décembre pour tous les animaux.

▶ Gestion à l'animal presque individualisée, coûteuse en main d'œuvre mais permettant d'optimiser les créneaux commerciaux.

Le bilan commercial

	Nb	Poids	Prix moyen	Prix moyen du kg vendu
Vaches finies	14	460 carc.	2.051	4,46 (kg carc.)
Génisses 2016 finies	10	401 carc.	1.925	4,80 (kg carc.)
Jeunes bovins	2	451 carc.	1.895	4,20 (kg carc.)
Génisses 2017 finies	2	399 carc.	2.341	5,87 (kg carc.)
Veaux sous la mère	4	149 carc.	1.103	7,40 (kg carc.)
Broutardes repoussées (2018)	7	250 kg vif	620	2,48 (kg vif)
Broutards (2019)	26	316 kg vif	826	2,61 (kg vif)
TOTAL	73	38.106 kg vif	94.564	2,48 (kg vif)
Par tête	(73)	522	1.295	2,48 (kg vif)
Pour mémoire en 2018 par tête	(60)	525	1.341	2,55 (kg vif)

Remarque : les animaux finis sont livrés par l'éleveur, à l'unité ou plus souvent par 2, toute l'année.

Productivité du troupeau

2019	TOTAL	/ UGB	/ vêlage
Kgs vifs produits	28.106	240	446
Produits hors aides	71.564	610	1.136
Aides	59.856	511	950
TOTAL	131.420	1.121	2.086

2018	TOTAL	/ UGB	/ vêlage
Kgs vifs produits	33.020	280	541
Produits hors aides	82.318	697	1.349
Aides	52.921	448	867
TOTAL	135.239	1.145	2.216

Rationnement

► Principes

- Pas de rations réellement calculées. L'éleveur se fie à l'observation des animaux.
- Les céréales produites sont intégralement autoconsommées.
- L'enrubannage est consommé par les vaches vêlant à l'automne et les femelles finies.
- Le maïs grain acheté est réservé aux mâles et aux animaux à l'engrais.
- Les génisses d'élevage consomment du foin, de la luzerne déshydratée et du mélange fermier.
- La paille récoltée est distribuée en libre-service.

► Commentaires :

Ici aussi il s'agit d'une organisation « à la carte », très consommatrice de temps (individualisation des rations, déplacements des animaux,...).

Les cultures

▶ Principes généraux

- Rotation : prairie temporaire 4 à 5 ans - céréales 3 ans.
 - Culture de bandes spécifiques pour la production de semences fermières.
 - Majorité de mélanges.
 - Conduite
 - 1 passage d'herse étrille à l'automne selon la météo et le salissement.
 - 1 ou plusieurs passages d'herse étrille au printemps entre le 15/02 et le 15/04, selon le salissement et la portance.
- Le sol devant être ressuyé, les années humides posent problème.
- Rendements 2019
 - 30 qx / hectare en triticales.
 - 38 qx / hectare pour le mélange triticales, pois, avoine, épeautre.

Les volailles

- 2 lots de 120 poules chacun
- Vides sanitaires alternés
- Production d'œufs toute l'année
- 1.200 m² de parcours à disposition

L'actif simplifié du bilan au 31/12/2019 (hors fourrages, foncier et bas de bilan)

➤ Foncier (38 hectares)	95.000 €
➤ Bâtiments	49.723 €
➤ Améliorations foncières	1.733 €
➤ Matériel	12.136 €
➤ Cheptel	209.500 €
➤ Parts sociales	2.593 €
➤ Avances en terre	13.231 €
➤ Stocks de matières premières	26.492 €
TOTAL	410.408 €

Soit 2.534 euros par hectare de SAU
Soit 6.514 euros par vèlage
Soit 3.501 euros par UGB

Le matériel

▶ Matériel de traction

➤ Tracteur 100 CV 4 RM	1982	150 heures par an
➤ Tracteur 100 CV 4 RM	2003	300 heures par an
➤ Tracteur 85 CV 4 RM	2001	500 heures par an
➤ Tracteur 70 CV 2 RM	1977	100 heures par an

▶ Autres matériels

• *Matériels en propriété*

- Matériel de fenaison
- Herse étrille (seul matériel spécifique)
- Epandeur
- Camion bétailière
- Dérouleuses
- Combiné de semis
- Semoir à engrais
- Broyeur de haies

• *Matériels en copropriété*

- Tractopelle
- Déchaumeur
- Benne
- Décompacteur

• *Location*

- Tonne à lisier

• *CUMA de Fléty – CUMA du Bulvin*

• *Travaux par tiers*

- Moisson (environ 16 hectares)
- Curage de bâtiments

▶ Principes généraux

- Beaucoup d'entretien réalisé par l'exploitant
- Matériel peu récent, mais « économisé », pas d'utilisation excessive
- Peu d'heures de tracteur (1.050 heures par an)

Infrastructures

▶ Bâtiments

- **Site de « Chez le Beau » (siège de l'exploitation)**

- Stabulation : 25 places de vaches sur caillebotis (3 mètres) et aire paillée (10 mètres).
- Etable entravée transformée en stabulation libre : 10 places de vaches à l'engrais, 15 places de génisses et de vaches à l'engrais, 12 à 15 places de vaches retardées et 5 autres places.
- Bâtiment en bois : maternité pour environ 15 vaches vêlant en décembre et 20 vaches vêlant en février.
- Bâtiment aménagé pour 14 autres animaux.
- Taureaux hivernés dehors.

Individualisation du logement des animaux.

- **Site de « Recoulon » (4 kms)**

- Stabulation pour 15 à 20 génisses de 2 ans et 6 autres animaux.
- Stabulation pour 20 laitones.

Animaux paillés tous les jours.

Nombre de m² par animal imposé par le cahier des charges bio.

- **Stockage de fourrages sur les deux sites.**

- **Cellules pour les céréales produites et les aliments achetés (luzerne déshydratée, maïs grain) sur le site de « Chez le Beau ».**